

Rapport du chef d'établissement

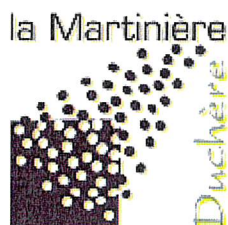
Lycée La Martinière Duchère

Budget 2020



Rapport présenté au conseil d'administration du 02 décembre 2019

Lycée La Martinière Duchère
300, avenue Andreï Sakharov
69009 LYON
04.72.17.29.50



BUDGET 2020 - LYCEE LA MARTINIÈRE DUCHÈRE

Rapport du chef d'établissement

Principes

Par sa notification parvenue le 06 novembre 2019, le Conseil régional d'Auvergne-Rhône-Alpes nous a fait connaître le montant de la subvention annuelle de fonctionnement qu'il alloue à notre établissement pour l'année civile 2020. Cette subvention doit permettre à l'établissement de faire face à l'ensemble des dépenses de fonctionnement à l'exception des dépenses de personnel prévues à l'article L. 211-8 du code de l'Education, et des dépenses pédagogiques faisant l'objet du décret du 25 février 1985.

Conformément à l'article R.421-20 du code de l'éducation, je vous propose d'adopter ce jour, soit moins d'un mois après cette notification, la répartition des recettes et des dépenses présentée dans le tableau ci-joint.

Ce projet de budget, calculé en équilibre réel, présente l'ensemble des dépenses et des recettes projetées (principe d'universalité), en un seul document (principe d'unicité). Il porte sur l'année civile 2020 (principe d'annualité).

Nous avons préparé ce projet de budget avec la volonté de présenter un document le plus complet possible afin de donner aux administrateurs comme aux autorités de tutelle, une idée exhaustive de la dépense publique pour notre établissement.

Avec la réforme du cadre budgétaire et comptable, engagée par le gouvernement depuis 2013, le budget est présenté en fonction de la destination de la dépense et non plus en fonction de sa nature.

Enfin, comme chaque année, pour permettre aux administrateurs de comparer les éléments du budget 2020 à ceux de l'année précédente, nous présentons également les valeurs approuvées initialement pour l'exercice précédent.

La collectivité de rattachement ne nous ayant pas communiqué les orientations qu'elle pourrait nous demander de retenir, le présent rapport ne portera pas davantage sur ces questions.

Généralités

Le budget 2020 du lycée La Martinière Duchère de LYON s'élève au total à 2 261 046,97 € en dépenses et à 2 154 521,97 € en recettes.

La réalisation de l'équilibre budgétaire, comme nous le verrons infra, repose sur un prélèvement raisonnable de 70 525 € et sur l'absence de neutralisation comptable d'une partie des amortissements (à hauteur de 36 000 €).

Ce budget retient les grandes tendances suivantes :

- Augmentation de la dotation régionale de fonctionnement : + 3 % par rapport à 2019 (soit + 19 208 €)

	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Dotation	604 454,00 €	615 267,00 €	604 500,00 €	633 908,00 €	652 936,00 €	672 524,00 €
Variation	0,55%	1,79%	-1,75%	4,86%	3,00%	3,00%

Ces 19 588 € sont affectés sur le service "Administration et logistique" pour compenser l'augmentation des contrats d'entretien et la diminution de la contribution du service "Restauration et hébergement".

- ouverture de crédits à hauteur de 79 000 €, au titre de la taxe d'apprentissage 2020, au regard des collectes des années précédentes :

2015	2016	2017	2018	2019
78 042,44 €	83 792,32 €	80 249,88 €	113 744,30 €	156 069,58 €

- maintien des crédits dédiés à chaque discipline sur le service "Activités pédagogiques" et prise en compte des besoins exprimés par les coordinateurs.
- un prélèvement sur fonds de roulement de l'établissement dès le budget initial : 70 525 €

Investissements pédagogiques secteur scientifique	20 000,00 €
Petits équipements pédagogiques	5 000,00 €
Crédits projet d'établissement	1 800,00 €
Travaux	41 000,00 €
Sorties et voyages scolaires	2 725,00 €

Ce prélèvement sur fonds de roulement dès le budget initial permet d'avoir le temps de mettre en place des procédures d'achat public et d'effectuer les travaux ou les achats correspondant aux besoins de l'établissement. Il permet également de ne pas reporter à une date ultérieure une inscription budgétaire prévue dès le budget initial.

Les diagrammes suivants présentent d'une part la répartition des dépenses par service et, d'autre part, la répartition de l'origine des recettes permettant de réaliser ce budget.

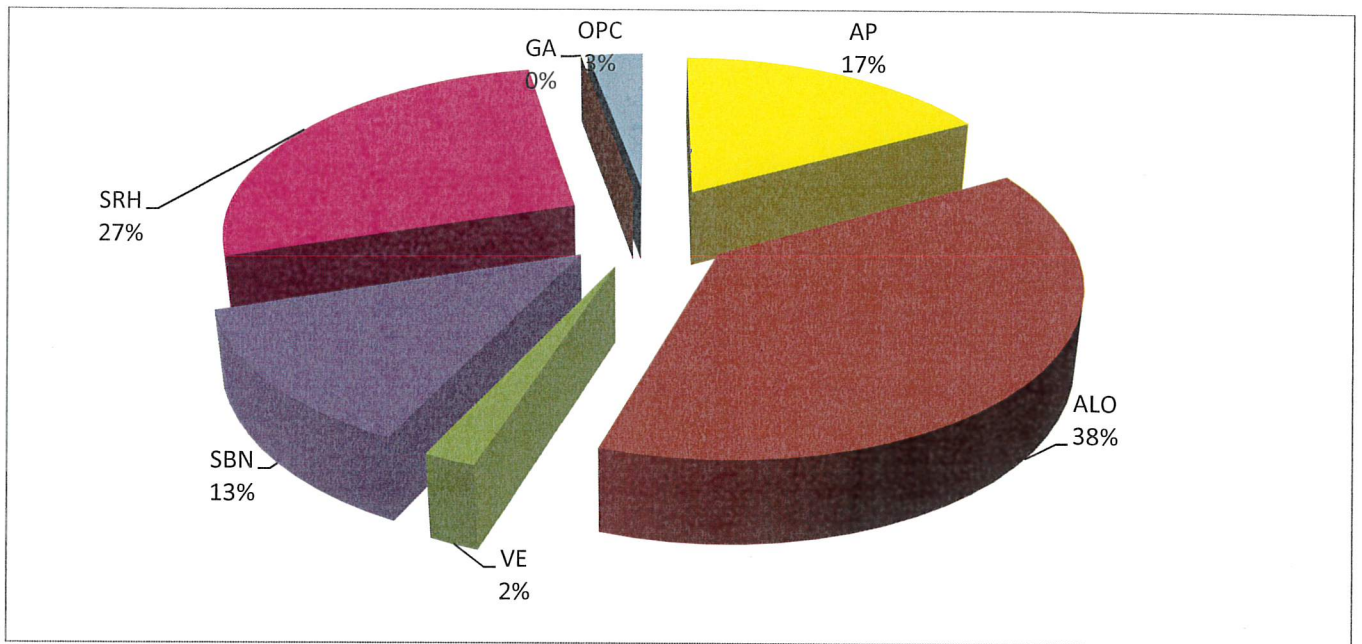


Figure 1 - Répartition des dépenses par service - source intendance

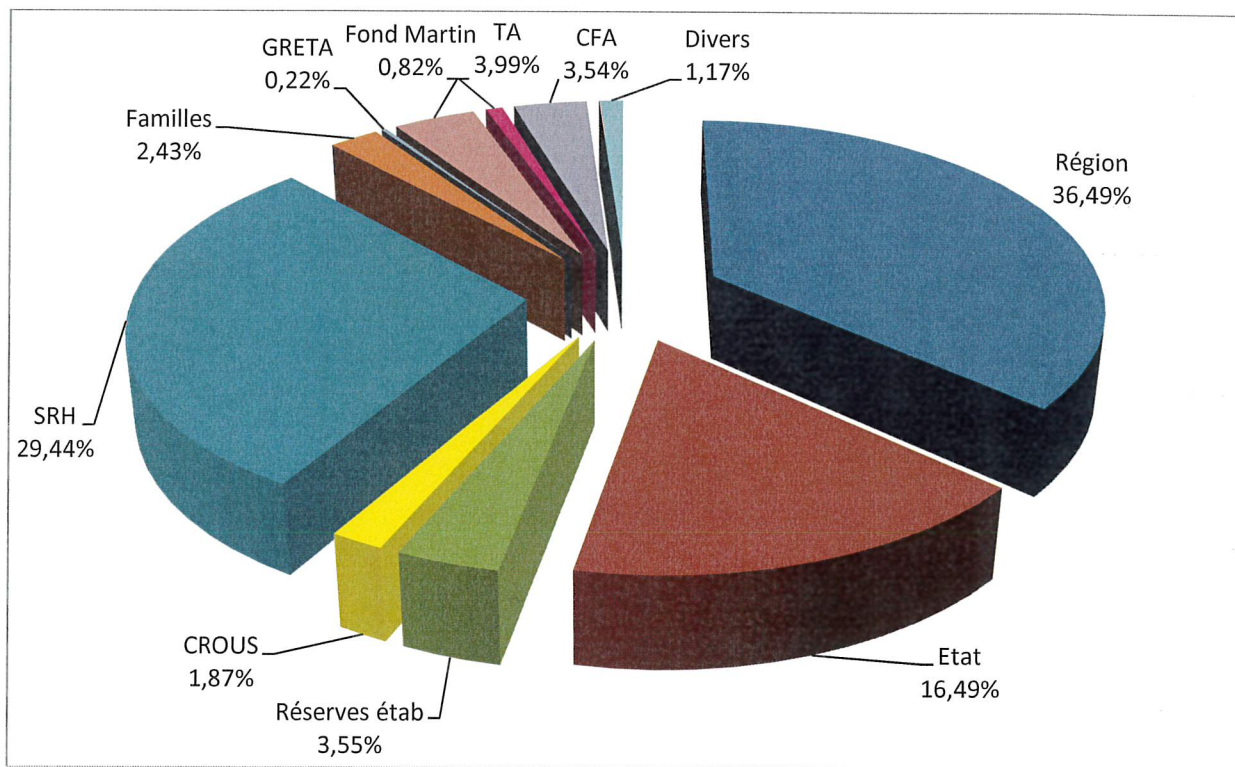


Figure 2 - Origine des recettes - source intendance

Le budget est structuré conformément aux objectifs pédagogiques et éducatifs définis dans le projet d'établissement :

- **assurer la pérennité d'un enseignement général et la transmission d'une culture indispensables à tous les niveaux de la formation intellectuelle ou professionnelle des jeunes**

Il s'agit notamment d'assurer :

- le fonctionnement des différentes disciplines générales et technologiques de l'établissement
 - l'accueil des différentes opérations de liaison entre les collèges et le lycée (3ème/2de...), ainsi que l'accueil et l'information des futurs élèves (mini stages, livrets d'accueil...);
 - les activités culturelles, les projets et sorties à objectifs pédagogiques liés à la politique de l'établissement
 - l'acquisition de petit matériel pédagogique (tableaux blancs, tablettes ...) ainsi que la mise à niveau des locaux destinés à accueillir notre expérimentation sur l'adaptation des espaces d'enseignement aux pédagogies innovantes
 - l'organisation des échanges scolaires internationaux destinés à développer la pratique des langues - Allemagne, Espagne, Italie, pays de langue anglaise - (l'établissement prend totalement en charge les frais des accompagnateurs) et continuera à organiser des rencontres avec des partenaires internationaux pour développer les stages en entreprise à l'étranger.
 - dans le domaine des certifications en langues : l'établissement renouvellera la préparation au TOEIC d'étudiants des sections post-baccalauréat
-
- **Favoriser la transmission des valeurs républicaines, développer les capacités d'adaptation ainsi que la mobilité des futurs citoyens en vue de faciliter leur insertion sociale et professionnelle**

Dans ce domaine, les actions suivantes seront reconduites :

- réalisation du programme de prévention et d'éducation à la santé des lycéens et étudiants adapté à chaque niveau de classes. Programme élaboré par le comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté, en lien avec un diagnostic effectué en partenariat avec le MGEN pour les sections post-baccalauréat comme pour les lycéens. Les opérations concernées sont nombreuses et font l'objet d'une diffusion à tous les personnels ainsi que sur le site de l'établissement;
 - formation des délégués de classes, des délégués au Conseil d'Administration ainsi qu'au Conseil de la Vie Lycéenne, dans le cadre d'un projet inter-établissements et d'un partenariat avec l'AROEVEN;
 - accompagnement et soutien financier des actions mises en œuvre par le conseil de la vie lycéenne.
-
- **Améliorer la qualité des parcours scolaires et de l'insertion professionnelle des élèves en renforçant l'efficacité du lycée ainsi que la cohésion avec son environnement**

Il s'agit principalement de se donner les moyens de contribuer à financer :

- les soirées de l'enseignement supérieur et autres manifestations destinées à l'information sur l'orientation organisées par l'établissement ;
- les opérations d'ouverture sur la vie économique : l'organisation des nombreuses tables rondes et rencontres avec les professionnels, les visites d'entreprises, l'initiation à la création d'entreprise
- les aides sociales individuelles ou collectives à destination des élèves et des étudiants qui pâtissent de difficultés financières ;
- l'accueil des différentes actions de liaison Bac pro/BTS et ainsi qu'avec les établissements d'enseignement supérieur que nous nous attachons à développer ;
- la poursuite de la modernisation de nos supports de communication.

Présentation du budget

Présenté en équilibre réel, le budget de plus de 2,2 millions d'euros est composé de recettes et de dépenses. Dans les deux cas, il est distingué entre le fonctionnement (1ère section) et les investissements, ou immobilisations (2ème section).

Toutes les recettes et dépenses prévisibles de l'établissement se doivent d'être portées sur le budget initial (principe d'universalité).

Par ailleurs, le budget sera présenté de manière conforme à la réforme du cadre budgétaire et comptable (RCBC) qui vise à répartir des dépenses en fonction de leur destination et non plus de leur objet :

- 3 services généraux liés à l'activité principale de l'établissement (Administration et logistique, Activités pédagogiques, Vie de l'élève) ;
- 3 services spéciaux (Bourses nationales, restauration et hébergement, groupement d'achat) ;

Pour chaque service, les recettes nécessaires à la réalisation des dépenses sont portées en regard de ces dernières pour réaliser l'équilibre hors amortissements. Les subventions font donc l'objet d'une répartition en fonction de la destination des dépenses.

Le premier chiffre détermine le destinataire du compte rendu (également à l'origine de la subvention) :

- 0 : l'établissement ou d'autres sources que l'état et la collectivité territoriale de rattachement
- 1 : l'état
- 2 : la collectivité territoriale de rattachement

Le budget par service

Service « Activités pédagogiques »

Ce service s'établit à 375 203,59 € en dépenses, à 366 278,59 € en recettes, avec un prélèvement sur fonds de roulement de 8 925 €.

Ce service regroupe l'ensemble des dépenses à caractère pédagogique et est structuré en domaines rattachés aux objectifs du projet d'établissement.

Les crédits destinés au fonctionnement des disciplines sont maintenus à la même hauteur qu'en 2019.

Les coordonnateurs de disciplines ont été sollicités pour évaluer la hauteur de leurs besoins pour l'année en préparation, et le budget proposé couvre la totalité des besoins exprimés, à quelques exceptions près, pour lesquelles des subventions seront demandées à l'assemblée régionale.

Les reliquats du don de la Fondation Martin sont inscrits au budget initial 2020, afin d'être mobilisés avant de connaître le montant du don 2020.

Les dépenses concernant les voyages à l'étranger (Italie) sont suivies dans le domaine "Pérenniser et faciliter l'apprentissage des langues vivantes" ; les autres voyages ou sorties sont suivis dans le domaine "Pérenniser et mobiliser Etude et Culture" (voyage à Paris ou dans le domaine "Pérenniser l'enseignement scientifique" (sortie géologie, sortie des BTS Biotechnologie, préparation des oraux des TB). Un prélèvement sur fonds de roulement de 2 725 € est proposé, afin de financer la part des accompagnateurs. Enfin, un prélèvement sur fonds de roulement de 5 000 € est destiné à l'acquisition de petits matériels pédagogiques (tableaux blancs, renouvellement de vidéoprojecteurs ...).

On notera que la collectivité régionale attribue chaque année à notre établissement une dotation en ordinateurs pour maintenir notre parc à niveau.

Service « Administration et logistique »

Ce service s'établit à 850 762,77 € en dépenses, à 773 562,77 € en recettes.

Les crédits concernant la viabilisation ont été calibrés au regard de leur utilisation en 2018, dernière année complète écoulée. Ci-dessous les consommations et montants engagés en matière de viabilisation au cours des trois dernières années.

Consommations	2015	2016	2017	2018
Eau (m3)	10 924	10 799	11 469	10 107
Chauffage (Kwh)	NC	2 859 061	3 482 553	2 722 600
Electricité (Kwh)	1 336 669	1 357 873	1 358 547	1 258 722

Tableau I - Consommations en matière de viabilisation - source intendance

Coûts (€)	2015	2016	2017	2018
Eau	33 506	33 138	35 260	31 700
Chauffage	NC	190 114	246 964	190 825
Electricité	150 950	151 941	148 204	140 039
Total		375 213	430 428	362 564

Tableau 2 - Dépenses de viabilisation - source intendance

Dans le domaine "Modernisation", 27 000 € ont été prélevés sur le fonds de roulement, afin de permettre :

- peinture de salles de classe
- organisation des accueils lors des sessions d'examen
- rénovation de la salle des professeurs.

Dans le domaine "Entretien maintenance", 14 000 € ont été prélevés sur le fonds de roulement pour le nettoyage de toutes les vitres par une entreprise extérieure (opération tous les 2 ans).

Enfin, les amortissements pour ce service s'élèvent à 165 000 € dont 129 000 € sont neutralisés car financés par des subventions. Par ailleurs, 36 000 € d'amortissement correspondent à des achats réalisés sur fonds propres, qui, bien qu'ils ne soient pas compensés en recettes, ne viennent toutefois pas réduire l'importance des fonds disponibles.

Service « Vie de l'élève »

Ce service s'établit à 37 058,64 € en dépenses, à 36 658,64 € en recettes, avec un prélèvement sur fonds de roulement de 400 € (projet d'établissement).

Les crédits de ce service sont destinés aux actions du projet d'établissement ainsi qu'aux aides sociales destinées aux élèves.

Les reliquats du don de la Fondation Martin sont inscrits au budget initial 2020, afin d'être mobilisés avant de connaître le don 2020.

Service spécial « Bourses nationales »

Ce service s'établit à 300 000 € en dépenses et en recettes, conformément à l'utilisation des crédits 2018.

Service spécial « Groupement d'achats »

Ce service est créé à compter du 1er janvier 2020.

Il s'établit à 4 000 € en dépenses et en recettes et permet de suivre les activités du groupement d'achat.

Pour 2020, la prévision de dépenses et de recettes est relativement basse, la facturation du groupement d'achats "denrées alimentaires 2019-2021" ayant été effectuée sur l'exercice 2019.

Service spécial « Service restauration et hébergement »

Ce service s'établit à 620 436,97 € en dépenses comme en recettes ; soit une baisse de 118 294,64 € par rapport à 2019.

Il est important de garder à l'esprit que c'est un service à résultat, non subventionné, fonctionnant sur ses recettes propres. La prévision de recettes doit donc être rigoureuse, afin de ne pas ouvrir trop de crédits en dépenses.

Les recettes ont été établies sur une prévision des rationnaires, conforme, en moyenne aux tendances observées depuis 2016 :

- légère baisse des effectifs des internes du lycée permettant d'établir une prévision moyenne de 155 internes pour 2020
- baisse des effectifs des demi-pensionnaires
- stabilité des effectifs des commensaux permettant d'établir une prévision de quelques 11 852 repas pour 2020.

Par ailleurs, le changement de tarification de la demi-pension (introduction des forfaits à la rentrée 2019) permet difficilement d'établir une prévision fiable ou optimiste.

Section « Opérations en capital » ou investissements

Ce service s'établit à 73 585 € en dépenses, ainsi qu'à 53 585 € en recettes.

Le Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes ayant annoncé la reconduction du dispositif "Fonds Régional d'investissements" à l'identique de 2019, 38 585 € ont été ouverts, de la même façon qu'en 2019.

On observera que 15 000 € sont ouverts au titre de la taxe d'apprentissage pour financer de nouveaux investissements du département « Enseignement tertiaire » (salle d'informatique).

Par ailleurs, un prélèvement sur fonds de roulement de 20 000 € est destiné à financer les investissements du département scientifique et à équilibrer cette section en recettes et en dépenses.

Les amortissements

La réforme du cadre budgétaire et comptable a introduit la notion d'amortissement comptable dans la présentation du budget. Nous avons donc évalué les biens relevant de l'amortissement et les avons inscrits en opérations spécifiques (OP-SPE). En matière comptable, il s'agit de diminutions de valeurs sans compensation de recettes. Le montant calculé pour 2020 est de 165 000 € (OAMOR) dont 129 000 € neutralisés en recettes (ONEUT) car financés par des subventions. Restent donc 36 000 € d'amortissements correspondant à des achats réalisés sur fonds propres, qui, bien qu'ils ne soient pas compensés en recettes, ne viennent toutefois pas réduire l'importance des fonds disponibles.

Situation du fonds de roulement disponible

Compte financier 2018	423 982,79 €
Réserves mobilisables	411 264,89 €
Prélèvements déjà autorisés	68 269,50 €
Réserves mobilisables avant budget 2020	342 995,39 €

Tableau 3 - Evolution du fonds de roulement - source intendance

Calcul de l'équilibre budgétaire

Enfin, ainsi que vous pouvez le constater, l'équilibre budgétaire est atteint grâce à un prélèvement sur fonds disponibles pour un montant de 70 525 € (43 247 € en 2019 / 153 953 € en 2018).

Le fonds de roulement restant disponible après l'adoption du budget 2020 est de 285 188,29 €, niveau très acceptable puisque supérieur au seuil de 20 % de la dotation annuelle de fonctionnement (soit 134 504,80 €).

A Lyon, le 2 décembre 2019

Le Proviseur,

Gabriel LIENHARD

Annexe :

Etat des emplois valorisés s'agissant des personnels d'Etat



Restitution RCBC - Année civile 2018

0690038S LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE LA MARTINIERE DUCHERE LYON
CEDEX 09

Date de calcul : 17/04/2019

Spécificités de l'établissement			
Regroupement	UAJ	CPGE	Oui
Cité scolaire	Non	Eclair	Non
Agence comptable	Oui	RAR	Non
Nombre d'EPLÉ gérés par l'agence	9	RRS	Non
Internat	Oui	ZEP	Non
Effectif	1500 élèves et plus	REP	Non
SEGPA	Non	REPPLUS	Non

Répartition de la masse salariale			
Employeur	Fonctions	ETPT (4)	Masse salariale (5)
EPLÉ	Fonctions éducatives (1)	14,56	395 157,26 €
	<i>dont 1er degré (6)</i>	0	0,00 €
Etat (2)	Fonctions enseignement / formation	208,03	17 030 338,57 €
	<i>dont suppléance</i>	4,93	171 806,20 €
	<i>dont TZR disponibles (3)</i>	1,58	107 000,85 €
	Fonctions éducation, santé, social	9,22	611 152,79 €
	Fonctions de direction et d'administration	25,49	1 493 076,42 €
	<i>dont suppléance</i>		28 979,14 €
	Total Etat	242,74	19 134 567,79 €
Total général		257,30	19 529 725,05 €

Cette restitution ne concerne pas les personnels recrutés sur un contrat aidé.

(1) La masse salariale des AED est calculée à partir du salaire moyen annuel (27 123€) et du nombre d'ETPT sur l'établissement

(2) L'occupation des personnels d'orientation (ORI) et de santé (MDS) est ventilée sur l'ensemble des EPLÉ en fonction de leur nombre d'élèves

(3) TZR en rattachement sans affectation en remplacement sur BMP ni en suppléance.

(4) ETPT : Equivalent Temps Plein Travaillé

(5) Si le nombre d'agents est inférieur à 3 alors leur masse salariale n'est pas divulguée (secret statistique) et n'apparaît pas non plus dans le total

(6) Part des agents affectés sur un support du 1er degré